

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2009

---

LOI PÉNITENTIAIRE - (n° 1899)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 80

présenté par  
M. Vanneste

-----  
**ARTICLE PREMIER**

À la deuxième phrase, substituer au mot :

« publique »,

le mot :

« intérieure ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'amendement précédent.